

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT AU CONSEIL CONSULTATIF

DE LA HALLE A MAREE DE LA TURBALLE

1. Résultats Techniques

a. Activité Pêche

Mois de : **Septembre 2014**

	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<i>Le Croisic</i>	152	983	6.47
<i>La Turballe</i>	1 995	3 308	1.66
Saeml	2 147	4 291	2.00

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<i>Le Croisic</i>	34.8%	34.4%	-0.3%
<i>La Turballe</i>	28.0%	19.7%	-6.5%
Saeml	28.5%	22.7%	-4.5%

Résultats à fin : **Septembre 2014**

2014	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<i>Le Croisic</i>	1 209	8 701	7.20
<i>La Turballe</i>	7 265	16 175	2.23
Saeml	8 474	24 876	2.94

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<i>Le Croisic</i>	0.5%	6.8%	6.3%
<i>La Turballe</i>	6.6%	-8.6%	-14.2%
Saeml	5.7%	-3.7%	-8.9%

A La Turballe, l'activité du mois de septembre s'est poursuivie sur la lancée du mois d'août avec une progression du tonnage et de la valeur (malgré une baisse du prix moyen). La Turballe continue à rattraper son retard en CA du début d'année (-8.6 % à fin septembre)

Le Croisic confirme sa très bonne saison estivale et la prolonge en septembre avec + 34 % en Tonnage et en CA.

A la fin du mois, la Saeml enregistre un tonnage en progression de près de 6 % en Tonnage, et ramène son retard de chiffre d'affaire à - 3.7 % (contre -7.6 % à la fin août).

b. Activité Manutention (données à sept août)

La Turballe

A fin sept 2014

Elevateur 32 T	2013	2014	2014/2013
Nombre de manœuvre	717	691	-3.6%
CA (€ HT)	102 012	125 081	18.4%

Elevateur 230 T	2013	2014	2014/2013
Nombre de manœuvre	146	194	32.9%
CA (€ HT)	51 780	82 169	37.0%

Le Croisic

Elévateur 100 T	2013	2014	2014/2013
Nombre de manœuvre	28	18	-35.7%
CA (€ HT)	2 500	1 650	-51.5%

La Turballe poursuit sa croissance en termes de chiffre d'affaire pour les deux élévateurs. Aucune activité récente au Croisic.

c. Activité Plaisance

Statistiques d'accueil des ports de Plaisance (fin sept 2014)

2013	Le Croisic	La Turballe	Saeml
Nb de bateaux	564	2 431	2 995
Nb de nuitées	4 159	6 347	10 506
CA (TTC)	52 332	70 393	122 725

2014	Le Croisic	La Turballe	Saeml
Nb de bateaux	592	2 494	3 086
Nb de nuitées	4 711	5 274	9 985
CA (TTC)	51 341	77 171	128 512

2014 % 2013	Le Croisic	La Turballe	Saeml
Nb de bateaux	5%	3%	3%
Nb de nuitées	13%	-17%	-5%
CA (TTC)	-2%	10%	5%

Malgré une bonne saison estivale, (progression de 13 % des nuitées) le chiffre d'affaire du Croisic recule très légèrement de 2 % (navires plus petits).

Phénomène inverse à la Turballe où le nombre de nuitée recule de 17 % mais où le chiffre d'affaire progresse de 10 % grâce à la venue d'unité plus grande.

Au global, l'activité plaisance de la Saeml progresse à fin septembre de 5 %.

2. Résultats financiers au 30 juin 2014

Les comptes arrêtés au 30 juin 2014 font apparaître un résultat positif de 183 773 €. Ce résultat se réparti comme suit :

Compte de résultat au 30 juin 2014

	Pêche	Plaisance LT	Plaisance LC	Saeml
Total produits d'exploitation	1 773 744	421 368	303 673	2 498 784
Achats et Charges externes	798 957	35 561	63 013	897 531
Impôts & Taxes	58 079	11 361	18 397	87 837
Frais de Personnel	770 605	67 146	51 917	889 667
EBE	146 102	307 301	170 347	623 750
Dotations aux amortissements	124 100	2 350	5 264	131 714
Dotations aux provisions pour dragage	0	0	0	0
Dotations aux provisions gros entretien	17 500	0	40 000	57 500
Autres charges (provisions pour renouvellement)	239 303	72 756	9 995	322 053
Résultat d'exploitation	-234 800	232 195	115 087	112 671
Résultat financier	19 687	2 254	1 577	23 517
Résultat exceptionnel	65 051	35	0	65 085
Participation des salariés	14 525	1 925	1 050	17 500
Résultat avant IS et provisions 2015	-164 587	232 558	115 614	183 773

Le résultat de l'activité pêche au premier trimestre traduit les deux mois de tempêtes de début d'année. Les résultats techniques enregistrés depuis juillet sous les criées laissent présager un redressement de la situation d'ici la fin d'année.

Le niveau élevé du résultat devra être pondéré par la mise en place de provisions pour travaux et renouvellement à compter de 2015. Ces provisions seront mises en place au cours de second semestre 2014.

L'atterrissage 2014 est attendu sur des bases comparables à l'an passé.

3. Situation des Investissements en cours

a. Froid

Les travaux de Garlahy sont achevés. Ceux de la criée doivent être finis d'ici la fin décembre pour pouvoir bénéficier des subventions FEP.

Tous les magasins de marée seront équipés de froid et de portes sectionnelles.

La gare de marée sera réhabilitée afin de pouvoir y stocker des produits finis sous température dirigée.

Coût total des travaux 2.4 M€.

b. Dragage

L'enquête publique a eu lieu en octobre. Nous attendons l'arrêté préfectoral pour commencer les travaux.

Le principe sera de confiner les sédiments (10.000 m³) dans les fondations des futurs bâtiments de Garlahy (hangar du port et bâtiment éolien).

Travaux prévus au 1T204

c. Extension Capitainerie

Les sociétés ont été choisies pour un montant de 135.000 €. Début des travaux à réception du PC.

d. Bâtiment Garlahy

Le PC pour un hangar de 800 m² a été déposé. Travaux prévus en 2015 (entre 800.000 et 1 M€)

4. Traçabilité

Le règlement (UE) n° 1379/2013 du Conseil et du Parlement Européen fixe de nouvelles dispositions en matière d'information du consommateur, applicables au 13 décembre 2014.

En particulier il faudra fournir au consommateur, en plus de toutes les obligations actuelles, le lieu et l'engin de pêche utilisé pour capturer le poisson qu'il achète.

Pour le moment, et dans l'attente de la mise en œuvre de la traçabilité « contrôle », nous sommes en mesure de communiquer ces nouvelles informations sur les relevés d'achat disponible après la vente sur l'extranet des criées, au format pdf.

A terme, le règlement contrôle imposera une traçabilité totale de produits tout au long de la chaîne de commercialisation avec à tout instant la possibilité pour les contrôleurs de déterminer l'origine des produits dans une caisse en remontant aux lots vendus sous les criées.

Pour cela la DPMA met sur pied un serveur national où tous les maillons de la chaîne devront déposer le n° de tous les lots issus de leur unité de production (criée, mareyage, transformateurs, grossiste...).

Les acheteurs disposeront d'un n° de lot unique dans le temps par criée rattaché à une base de données sur le serveur national où toutes les informations de traçabilité seront disponibles pour l'acheteur du lot.

Cette usine à gaz vient se superposer aux systèmes existants (RIC) et pose de nombreux problèmes à toutes les criées source originelle des informations de traçabilité.

Ce texte est applicable en Europe depuis plusieurs années.....

La difficulté actuelle est de savoir s'il faut transmettre juste le n° de lot unique ou toutes les informations du lot aux acheteurs et à quel moment :

- ☞ au moment de la vente – il va falloir des tickets au format A4,
- ☞ 2 heures après les ventes
- ☞ ????

Pour le moment nos informaticiens ne peuvent intervenir sur les systèmes avant le second trimestre 2015.

Une note de la DGCCRF est disponible en criée.

5. Barèmes 2015

Le projet de barème 2015 est présenté en annexe.

L'évolution tarifaire 2014/2015 sera égale à celle de l'inflation soit 0.5 %. Les tarifs pêche ne subiront donc qu'une évolution très marginale.

En ce qui concerne les tarifs anciens pêcheurs, des négociations ont eu lieu avec leurs représentants pour revoir ces tarifs qui étaient déconnectés de la réalité du port.

Aucun retraité ne s'est présenté à une réunion organisée le 15 oct dernier afin de finaliser le barème. Il est donc retenu la tarification suivante :

Tarifs variables selon trois classes de tailles avec une remise de 65 % sur le tarif plaisance. Soit :

Taille	Tarifs 2015
< 6 m ht	268
de 6 à 7.5 m ht	314
> 7 m ht	370

En ce qui concerne l'aire de carénage, il a été décidé de mettre en place à titre expérimental une incitation commerciale pour les sociétés augmentant leur activité sur le port. Une remise de 5 % leur serait accordée la première année puis cette remise pourra évoluer en fonction de l'évolution de leur CA avec le port.

Les barèmes précisent également que la redevance pour traitement des eaux de lavage est bien la même quel que soit le mode de lavage de coques.

Enfin, les opérations de débarquements de thon couvertes par la REPP en cas de vente directe ne prévoient la mise à disposition que d'un seul agent du port. En cas de demande d'agent supplémentaire, cette prestation sera facturée au tarif en vigueur.

Côté plaisance, l'évolution du barème est identique (+0.5 %) avec en 2015 la disparition définitive du barème « extérieur » et un alignement de tous les contrats sur un seul barème.

La redevance pour traitement des DIB dangereux a été alignée sur les coûts facturés au Port.

LA RUPP a été modulé en fonction du statut des navires (sous contrat ou non).

Les prestations transport sont désormais inscrites au barème.

6. Questions diverses

a. **Projet GARLAHY 2020**

Afin d'anticiper les futurs besoins liés au développement de l'activité économique du port de La Turballe, La Saeml a initié auprès du Conseil général le **Projet GARLAHY 2020**.

Ce projet vise à pallier le déficit chronique en linéaires de quai qui commence à peser sur les capacités d'accueil du port et qui limite ses capacités de réponse à des besoins existants ou anticipés.

Le projet permettrait la création d'environ 250 mètres linaires de quais protégés de la houle par une nouvelle digue construite à l'entrée du port du côté du terreplein Garlahy.

Ce projet permettrait d'envisager :

- ☞ La construction d'un quai d'avitaillement et de réparation pour les navires. En effet, l'activité de l'aire de réparation navale a progressé de 80 % sous la gestion de la Saeml. La poursuite de cet élan nécessite la mise à disposition des entreprises d'un quai de réparation navale afin de leur permettre de diversifier leurs actions depuis le port de La Turballe. Ce quai pourra également accueillir une station de collecte des eaux noires issues des fonds de cales des navires avant travaux et celles des navires de plaisance de passage.
- ☞ le stationnement de 2 à 3 navires à passagers qui souhaitent s'installer à La Turballe dans la perspective du développement d'un tourisme industriel sur le parc éolien.
- ☞ l'accompagnement du développement de la mytiliculture autour de l'île Dumet. Aujourd'hui trois sociétés exploitent ces concessions pour une production de 1.000 T/an à l'aide de barges de 25 m de long x 8 m de large. Deux de ces sociétés nous ont demandé de les accueillir à La Turballe, ce qui est pour l'instant impossible faute de linéaire de quai. A terme cette filière produirait 3.000 T de moules par an et envisage la construction sur la commune d'un atelier de transformation, avec une dizaine d'emploi à la clef.

- ☞ De mettre en œuvre de la directive rejets de l'UE qui prévoit l'obligation de ramener à terre les captures non destinées à l'alimentation humaine dans des filières séparées. Ces produits pourraient être pris en charge par un atelier de valorisation présenté ci-après.

Le CG serait le maître d'œuvre de ce projet dont le coût est estimé entre 10 et 15 M€.

Le Conseil Général a décidé de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité d'ici la fin 2015 afin d'en valider l'utilité publique auprès des services de l'Etat qui soutient le projet.

b. Projet de valorisation des produits sous utilisés des débarquements et des rejets.

Le Règlement Européen 1380/2013 va imposer, à compter du 01 janvier 2015 pour les navires pratiquant la pêche pélagique, le débarquement de toutes les captures d'espèces soumises à quota ou à taille minimale.

Cette mesure va directement impacter le port de La Turballe qui abrite la première flottille de pêche pélagique française.

Face à cet enjeu, la Saeml étudie la possibilité de monter une structure de valorisation de ces débarquements qui ne seront pas destinés à l'alimentation humaine.

Le principe est de proposer aux pêcheurs locaux (mais également extérieurs) une solution économique pour la valorisation de la part de capture qu'ils vont être obligés de ramener à terre sans pouvoir la commercialiser (que ce soit des espèces non commercialisables ou des rejets).

Ce process doit permettre de produire de l'huile de poisson stabilisée à destination de la nutraceutique et de l'hydrolysate de protéines de poisson destiné à l'alimentation animale et à l'aquaculture.

Ces productions ne feront appel qu'à des techniques simples de transformation.

Le montant de l'investissement serait d'ordre de 2 M€ (dont 1 M€ d'équipement), avec un CA de 1.2 M€ et un résultat net avant impôts de 433 K€. 8 à 10 emplois à plein temps pourraient être créés.

La Saeml serait en mesure de racheter un hangar technique qu'elle loue actuellement au COREPEM pour entreposer ses conteneurs et l'aménager pour accueillir cette unité de valorisation, afin de réduire les coûts d'investissement en bâtiment.

Par ailleurs, un tel projet s'inscrit parfaitement dans la philosophie du prochain programme européen d'aides à la pêche et pourrait bénéficier d'un niveau de subvention de 70 % pour l'ensemble des investissements (infrastructures + équipements).

Le dossier APS a été réalisé. Nous allons le finaliser sur la plan de la sécurité alimentaire des matières premières et des marchés et des agréments sanitaires.

Le montage juridique du projet n'est pas arrêté. L'investissement pourrait être porté par la Saeml afin de bénéficier du meilleur taux de subvention puis confié à une structure idoine regroupant la Saeml, les acheteurs potentiels, l'expertise technique et les pêcheurs turballais (ceci afin de leur permettre de récupérer une partie de chiffre d'affaire au travers des dividendes et de sécuriser l'approvisionnement en matières premières).

c. *Projet Eolien*

Les besoins d'EDF ont considérablement augmenté depuis la signature d'un protocole d'accord entre EDF et la Saeml en 2011.

Le ponton lourd de 30 M inscrit au plan stratégique ne leur suffit plus. Il ont besoin désormais d'un ponton lourd de 120 m de long, dont le coût sort des capacités financière du port. Le financement de cet investissement serait dont de leur ressort.

Leur besoin en surface de hangar technique est passé de 1.000 à 1250 m² avec une dalle capable de supporter une charge de 5T/m².

Le financement de ce bâtiment reste indécis (Saeml ? Edf ?).

Nous avons lancé les études relatives aux fondations de cette dalle car nous avons besoin de les construire avant le confinement des sédiments du dragage du port.

Lors d'une réunion du comité des usagers tenue en mairie le 20 juillet 2014, les pêcheurs ont rejeté l'idée d'une occupation à temps complet du quai des espagnols par un ponton de 120 m de long.

Suite à cette réunion, une concertation s'est engagée entre l'Etat, EDF, le CG et la Saeml pour trouver une solution de sortie.

Il a été proposé à EDF une installation dans le port aux conditions suivantes :

- ☞ Un bâtiment de 1.250 m² (5T/m²)
- ☞ Un ponton lourd de 60 m de long le long du quai dit des espagnols à l'entrée du chenal d'accès avec le stationnement de deux navires
- ☞ Un stationnement d'un troisième navire le long du quai en partie nord (sans ponton).
- ☞ Une zone d'environ 2.000 m² dédiée au stockage au bout du quai ds espagnols
- ☞ L'usage des parkings partagé avec les autres usagers.

d. *Gestion des débarquements en période estivale*

Suite à une série de contrôle lors des débarquements sur les quais cet été, les affaires Maritimes nous interpellent sur les risques encourus tant pour les pêcheurs que les touristes ou les agents de contrôle lors de ces opérations.

Ils souhaitent une réflexion avec les usagers pour réduire ces risques. Le débat est ouvert.

e. *Révision de la liste des membres du comité*

Remplacement de Mme Viaud à voir.